

Au détour du déroulement de l'élection présidentielle de 2016

Le Congrès américain persiste et signe : la loi, rien que la loi !

Auguste Bala

En janvier 2015, Cynthia Akuetteh, s'était prononcée sur l'élection présidentielle de 2016 au Gabon. Au cours d'une déclaration, l'ambassadeur américain avait rappelé un principe de bon sens en régime démocratique : « *le respect des lois gabonaises et des normes internationales de transparence* ». Le 12 juillet dernier, c'est le Congrès américain qui a adopté une résolution destinée au gouvernement gabonais qu'il exhorte à « *l'organisation d'élections présidentielles ordonnées, pacifiques, libres et équitables, en août 2016, afin d'assurer la stabilité et la croissance à long terme du Gabon* ».

La résolution n°821, défendue par les parlementaires américains Smith du New Jersey, M. Engel, M. Royce, et M. Meeks, rappelle le contexte politique gabonais marqué par des tensions sociopolitiques et la place stratégique du Gabon dans la sous-région d'Afrique centrale. Pour le Congrès américain, « *une élection libre et juste au Gabon revêt une importance régionale comme un exemple pour d'autres pays africains* ». Mais la sous-région a manifestement en horreur la démocratie. Qu'il s'agisse du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, de la Centrafrique, du Congo ou du Gabon, les traditions politiques ont presque enterré les principes démocratiques en matière de gouvernance publique.

L'élection récente de Faustin-Archange Tadouera, en Centrafrique, est consécutive à des tensions et crises armées récurrentes : elle n'a donc pas vraiment insufflé l'âme démocratique tant souhaitée par les peuples, bien qu'elle mette le pays sur la bonne voie. Dans cette lancée, le Gabon doit montrer l'exemple, puisque le Congo n'est pas parvenu à le faire, Denis Sassou Nguesso ayant condamné son pays à le supporter à vie.

Les parlementaires américains ont ainsi raison de rappeler au gouvernement gabonais sa responsabilité devant l'histoire. Et pour montrer leur détermination dans cette invite faite aux Gabonais, les Américains en appellent « *d'autres partenaires internationaux, des organisations non gouvernementales ciblées en période électorale, pour aider à créer un environnement qui facilite la communication ouverte, garantisse des élections libres et régulières, encourage la participation des électeurs, et favorise une société civile forte* ».

L'action des parlementaires américains est préventive, puisqu'elle rappelle la crise postélectorale de 2009. On pourrait, à ce titre, s'étendre pour appuyer cette action préventive, au cas du Burundi où Pierre Nkurunziza s'est imposé au pouvoir, après avoir occasionné des destructions de biens et causé des morts. Mais le régime gabonais peut-il encore suivre le bon sens et respecter la loi ? La récente validation de la candidature d'Ali Bongo par la Cenap autorise qu'on en doute. Car, si le Gabon souhaite être en bons termes avec les normes internationales et les lois intérieures en matière de démocratie, il doit s'illustrer par l'indépendance des institutions publiques.

René Aboghé Ella, malgré l'insistance des représentants de l'opposition pour invalider la candidature d'Ali Bongo, à cause de la présence d'un acte de naissance manifestement frauduleux dans son dossier, a confirmé les suspicions que la société civile gabonaise porte contre le régime. Peut-être faut-il que les Américains aillent plus loin dans leur engagement pour la démocratie au Gabon et la stabilité de la sous-région. Aux dires de certains acteurs politiques, tout reste encore possible. ■